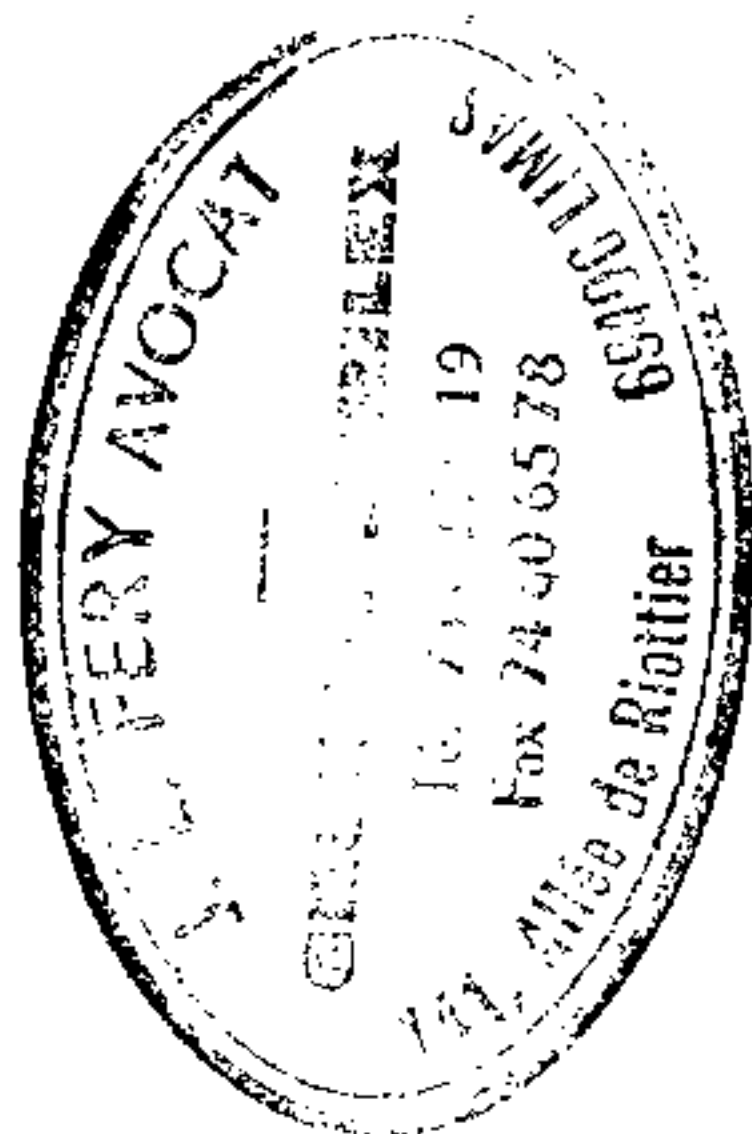


1E/CA5VERDA



SOCIETE DES ETS VERDANNET
 Société anonyme au capital de 15.000.000 F.
 Siège social : 28, avenue du Parmelan 74000 ANNECY
 R.C.S. Annecy B 796 480 283

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 3 MAI 1993

PROCES-VERBAL

L'an mil neuf cent quatre vingt treize et le trois mai à quinze heures, les Administrateurs se sont réunis au siège social, sur convocation de leur Président.

Tous les Administrateurs présents ont émargé le registre de présence en entrant en séance.

SONT PRESENTS :

- Monsieur Gilles VERDANNET, Président,
- Monsieur Roland VERDANNET, Directeur Général,
- Monsieur Augustin VERDANNET.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gilles VERDANNET, Président du Conseil d'Administration.

Le Président constate que le quorum légal étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

DECES D'UN ADMINISTRATEUR.

Sur proposition du Président, le Conseil prend acte du décès de Monsieur Luc VERDANNET survenu le 6 février 1993 et lui rend hommage.

Puis, après en avoir délibéré, le Conseil décide de ne pas pouvoir à son remplacement, les Administrateurs en fonction étant au nombre de trois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, délibéré à l'unanimité, il a été dressé le présent procès-verbal dont l'original est signé par le Président et un Administrateur.

LE PRESIDENT
Gilles VERDANNET

UN ADMINISTRATEUR

CERTIFIÉ CONFORME
 Le Président Directeur Général,